L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No. 73. — NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 15 AOUT 1868. — Entre les rues Bienville et Conti.

DUFOUR & LIMET, Propriétaires-Gérants.

NOUVELLE-ORLEANS:
SAMEDI MATIN, 15 AOUT.

Candidatures de la Démocratie Nationale.

POUR PRESIDENT
HORATIO SEYMOUR,
DE NEW-YORK.

POUR VICE-PRESIDENT:
FRANK P. BLAIR,
DU MISSOURI.

Electeurs pour l'Etat en général:
EX-GOUVERNEUR R. C. WICKLIFFE, de Ouest Feliciana.
ISAIAH GARRETT, de Ouachita.

Remplaçants:
JAMES P. FRERET, de Jefferson.
JUGE J. N. LEA, d'Orléans.

Electeurs de District:
1er District Congressionnel ....A. SAMBOLA.
2me ....M. S. BRADY.
3me ....A. S. HERRON.
4me ....A. DeBLANC.
5me ....R. D. COLEMAN.

Remplaçants:
1er District Congressionnel ....T. P. SHERBURNE.
2me ....GEO. W. RACE.
3me ....J. H. HENNARD.
4me ....E. N. CULLUM.
5me ....W. F. BLACKMAN. J. H. BRIGHAM.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails et l'heure, voir aux annonces.

Par le shérif, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs—Deux terrains situés dans le Troisième District, dans l'îlet borné par les rues de la Loi, de l'Espérance, de la Nouvelle-Orléans et du Nouveau St-Bernard—De plus, un billet de $3000 portant intérêt et hypothèque—et une épinglette en diamant.

Par Gredo Fériot, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs—un terrain de prix et amélioré, dans la rue Espagne, entre les rues Grands Hommes (Dauphine) et Casacalvo (Royale), face à la rue Espagne, succession Wm. Conner.

Par S. Guimault, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs—un lot de terre dans le Deuxième District, rues St Philippe et Tremé, avec une maison en bois. Aussi, une portion de terre contiguë, avec une petite maison. Aussi, 354 lots de terre dans le Troisième District, entre le Couvent des Ursulines et la rue France; et cinq portions de terre sur le Bayou Vermillion.

Par C. E. Fortier, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs—quatre terrains situés dans l'îlet borné par les rues Bagatelle, Union, Loi et Espérance.

Par C. E. Girardey, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs—un lot de terre situé dans le Quatrième District, dans l'îlet borné par les rues Chippewa, Fulton, Ste Marie et Felicity Road—Aussi un morceau de terre dans le même District, faisant partie d'un lot de terre désigné par le No 7, de l'îlet No 48, borné par les rues Sixième, Septième, Laurel et Live Oak.

Par D. E. Morphy, à 10 heures, au No 47 rue des Magasins—jeu de fraises, framboises et groseilles, importés de France; aussi, bouquets, bailles, couvercles de bailles.

Par Montgomery Bros & Co, dans leurs salles d'encan rue du Camp—vente régulière de meubles; et aux écuries de P. Liner, rue Gravier, beaux chevaux de selle et de trait, beaux mulets, wagons, harnais, etc.

Par Vincent & Co, au No 16 de la rue de Chartres—marchandises sèches étrangères et américaines.

☞ Achetez vos confitures et chocolats chez M. Ernest Turpin, 83 Vieille-Levée.

ATTENTION!

☞ Le Shérif procédera aujourd'hui à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, à l'adjudication de deux terrains situés dans le Troisième District, d'un billet hypothécaire de la somme de $3,000 et d'une épinglette en diamant.

Voir aux annonces.

Annonces Politiques.

Le prix d'insertion des annonces politiques doit INVARIABLEMENT être acquitté d'avance dans nos bureaux.

Escamotage de la Souveraineté Populaire.

UN VETO RADICAL.

Le bill présenté par M. Carr, de la paroisse d'Orléans, bill qui propose à la Législature d'usurper le droit qu'a le peuple de la Louisiane de voter pour les électeurs présidentiels, a été lu avant hier pour la première fois, dans la Chambre. Cette première lecture n'a donné lieu à aucune discussion, mais cela ne veut pas dire que le bill sera adopté sans débat; nous nous attendons, au contraire, à voir l'opposition démocratique renforcée par quelques voix républicaines. La tentative faite pour priver tous les citoyens, anciens et nouveaux, du droit de voter pour les électeurs présidentiels, est tellement monstrueuse, tellement contraire aux principes avoués du parti duquel elle émane, qu'on reste stupéfait de l'audace de ses auteurs. Dans tout pays autre que celui-ci elle provoquerait un soulèvement général. Les nouveaux émancipés n'ont pas encore eu l'occasion de participer à une élection présidentielle, et, quelle que soient leurs préférences, il est tout naturel qu'ils attachent à l'exercice de ce droit nouveau pour eux, une importance majeure. Ils doivent donc trouver très singulière de la part de leurs mandataires la prétention que ceux-ci élèvent d'escamoter à leur profit la première des prérogatives électorales, l'expression la plus haute et la plus directe de la souveraineté populaire. Mais les législateurs radicaux semblent avoir adopté la maxime machiavélique "Qui veut la fin, veut les moyens" et ils ne voient évidemment d'autre moyen d'assurer les sept votes électoraux de la Louisiane à Grant et à Colfax que celui qui consiste à leur faire décerner d'emblée ces votes par une Législature dont la majorité leur est acquise à l'avance.

Cette manière de faire, qui est aussi cavalière qu'impolitique, n'est pas du goût des républicains qui se piquent d'une certaine honnêteté et d'un peu de pudeur. Nous avons déjà dit que le gouverneur radical de l'Alabama avait apposé son veto au bill voté par la Législature de cet Etat dans le but de s'arroger le droit de nommer les électeurs présidentiels, et nous avons même cité quelques extraits de son message à ce sujet. Nous avons, aujourd'hui, sous les yeux le texte complet de ce document.

Le gouverneur admet tout d'abord que la Constitution donne, à la rigueur, à la Législature le droit de faire ce qu'elle a fait, et il fonde ses objections sur des considérations de fait et d'équité. Nous sommes loin de partager son opinion sur le point de droit. La Constitution, en effet, s'exprime ainsi:

"Chaque *Etat* nommera, suivant la manière prescrite par la Législature, un nombre d'électeurs égal au nombre total de Sénateurs et de représentants auquel l'Etat a droit au Congrès."

Le mot *Etat* dont se sert la Constitution résoud, ce nous semble, la question. Ceux qui l'ont employé n'ont pu lui attribuer évidemment que ce sens. L'Etat c'est le peuple ou tout au moins le corps électoral qui représente politiquement le peuple. Ce ne peut être ni la Législature, ni le gouverneur, ni un comité, ni une ou plusieurs personnes qu'il plairait à la Législature de désigner pour exercer le plus important des droits accordés à l'Etat.

La Législature a le pouvoir de prescrire la manière suivant laquelle l'Etat procédera à la nomination, mais, de là à s'arroger le droit de faire directement la nomination pour l'Etat, il y a un abîme. L'exemple de la Caroline du Sud ne change rien à notre manière de voir. La nomination des électeurs présidentiels [redacted] contraire à l'esprit de toute la Constitution et à la lettre de la clause spéciale qui a trait à la matière.

Si nous différons d'opinion avec le gouverneur Smith sur la question de légalité, nous ne pouvons que rendre justice aux considérations pleines de sens qu'il invoque à l'appui de son veto. Nous reproduisons ici, pour l'instruction de nos législateurs, toute la partie de son message qui s'y rattache.

"Toutes les républiques sont basées sur la doctrine que "les gouvernements dérivent leur juste pouvoir du consentement des gouvernés." Aucun parti, dans ce pays, n'a proclamé cette doctrine avec autant de persistance, ou lutté avec autant d'énergie pour la faire adopter dans son sens le plus large, que ne l'a fait le parti républicain.

Ce parti est engagé, par le programme récemment adopté par la Convention de Chicago qui a nommé Grant et Colfax, à maintenir le suffrage universel des hommes dans les Etats qui ont été en rébellion. C'est à la requête des unionistes du Sud que le parti républicain de la nation a été graduellement amené à prendre cette position, sous le prétexte qu'il était nécessaire, pour la protection des unionistes des deux races, d'accorder aux gens de couleur le droit de voter. Dans les efforts faits pour garantir ce droit, un conflit s'est élevé entre le département Exécutif et le département législatif du gouvernement national, et ce conflit a occasionné des convulsions dans le pays et a été sur le point de causer une guerre civile. On peut dire, en vérité, que l'étendue complète et le résultat final de ce conflit ne peuvent encore être prévus.

"N'est-il pas remarquable que la première Législature républicaine, assemblée dans l'Alabama, désire, en face des principes de son organisation, que chaque républicain prétend avoir à cœur, non seulement aux hommes de couleur, mais aussi aux blancs, le droit d'indiquer par leur vote leur choix pour un Président et un Vice-Président des Etats-Unis et qu'elle prenne l'affaire en ses propres mains. Quelle excuse peut-elle avoir? Est-ce un expédient de parti? Alors c'est un abandon des principes, ou un aveu que les matériaux dont le parti républicain est composé ne peuvent inspirer confiance. En d'autres termes, c'est dire qu'il ne faut pas se fier à la race de couleur.

"Cette action de l'Assemblée générale sera regardée encore comme plus remarquable quand on la rapprochera de ce qui semble avoir été l'opinion presque unanime des membres influents du parti républicain de l'Alabama. La plupart croyaient et ils le disaient à Washington qu'une grande partie de la population votante de l'Etat était en faveur de la nouvelle constitution. C'était comme si on eût dit que le parti républicain était dans une grande majorité dans l'Etat, car il est très connu que les républicains seuls favorisaient la constitution. Alors si le parti est aussi fort qu'on l'a supposé, la nécessité des expédients de parti n'existe pas; mais quand même elle existerait, nous ne serions pas justifiés d'y avoir recours.

"Bien que je désire beaucoup l'élection de Grant et de Colfax, je ne veux pas, pour atteindre ce but désirable, participer à un plan qui, en pratique est la négation des véritables principes pour lesquels ces porte-drapeaux se trouvent engagés devant le pays.

Mais, dira-t-on, l'exaltation du parti démocrate ne nous permettra peut être pas d'avoir une élection paisible, et nous n'avons recours à cette mesure que dans l'intérêt de la paix. S'il en est ainsi, c'est un recul de notre part, et un aveu tacite que nous ne sommes pas en état de nous protéger contre la minorité. Je ferai respectueusement observer que le parti républicain ne doit pas s'exposer à des commentaires peu flatteurs, pour ne pas dire au ridicule qui résulterait de cette position.

A ce propos, on peut demander avec raison: S'il n'y a pas de sûreté à avoir une élection maintenant, quand y en aura-t-il? Si nous attendons que la presse et que les orateurs démocrates cessent d'employer un langage violent et injurieux, il n'est pas probable que le moment vienne jamais d'avoir une élection paisible, et, pour être logiques, nous devrions éviter à l'avenir toutes les élections.

On pourra, peut-être, soutenir, avec une certaine apparence de raison, que si nos adversaires politiques avaient le pouvoir que nous possédons, ils l'emploieraient à assurer les huit votes électoraux de l'Alabama pour Seymour et Blair. Mais est-ce que la présomption que les démocrates, s'ils avaient le pouvoir, priveraient le peuple du droit de voter, nous autorise à le faire? Il me semble que tout homme franc doit répondre non!

Le maintien de la Paix dans l'Etat.

Il y a eu, hier soir, une importante réunion au bureau du gouverneur, dans le but d'aviser aux moyens de préserver la paix et l'ordre dans l'Etat pendant la campagne présidentielle.

La réunion, due à l'initiative du comité central démocratique, se composait du gouverneur, de MM. J. O. Nixon et Geo. W. White, membres du comité démocratique nommé spécialement dans ce but (le troisième, M. Brice, étant absent), de MM. A. L. Lee et J. Raynal, du comité du parti radical, (le troisième, M. McMillan, étant absent), et des citoyens dont les noms suivent, qui étaient venus sur invitation: Ex-gouverneur Flanders, juge Howe, général Sheldon, Michael Hahn, Col. Ch. Jones, gén Harry T. Hays, D. F. Kenner, James B. Eustis, Wm. M. Randolph, B. F. Jonas, Col. J. B. Walton, sénateur Ray, M. Morey, M. Bigney, etc.

Le gouverneur Warmoth a ouvert la séance par une courte harangue.

Aucun de ceux qui sont présents, a-t-il dit, ne serait disposé à admettre qu'il y ait personne plus anxieux que lui de préserver la paix. Mais les deux partis sont excités; les démocrates parce qu'ils croient que le gouvernement inauguré dans l'Etat est illégal, inconstitutionnel et opposé aux intérêts d'une classe de la population dont le bien-être doit être consulté, et les républicains parce qu'ils croient que les démocrates ont l'intention de mettre leurs plans à exécution en recourant à la violence si cela est nécessaire. Si on ne fait pas une tentative de conciliation, un conflit peut survenir et toutes les classes en souffriront.

"Je suis autorisé à dire que les républicains sont disposés à faire toutes les concessions raisonnables pour assurer l'harmonie, et je vous dirai franchement que toutes les mesures, en dehors de la politique de parti, qui vous seront soumises seront modifiées, ou non mises à exécution. Nous consentons à effacer de la Constitution de l'Etat tout article de nature à priver l'un de vous du droit de suffrage, et nos représentants au Congrès s'uniront à nous pour présenter au Congrès une pétition en votre faveur, pourvu que la paix puisse être préservée. Je parle avec force parce que je pense ce que je dis et que je suis sincère dans mes efforts pour assurer le bien de tous et pour maintenir la paix et l'ordre."

M. Eustis a répondu que la démocratie et les éléments conservateurs du pays ne comptaient rien faire que d'une manière constitutionnelle. Ils examinent avec anxiété les actes de la Législature et ils redoutent particulièrement la mise en opération du bill sur la milice comme oppressive et blessante. Il ne convient pas à un gouvernement d'Etat de porter un défi au sentiment public et de méconnaître les vœux du peuple, et si le gouverneur voulait se fier au peuple, celui-ci le soutiendrait pour le maintien de la paix, et aucun recours aux armes ne deviendrait nécessaire.

L'ex gouverneur Flanders, M. Randolph, le général Lee et M. Bigney ont tour-à-tour exprimé leurs vues sur la question pendante. Il a été ensuite décidé que les deux comités réunis rédigeraient un rapport sur les faits et les opinions exposés dans cette séance et qu'ils le présenteraient à une prochaine réunion.

EXPOSÉ ANNUEL.—MM. Young, Bright & Co, du *Price Current*, rue Gravier, Nos 129 et 131, annoncent que lundi, 31 août, ils publieront leur exposé annuel sur le commerce de la Nlle-Orléans.

Ces messieurs seront prêts à fournir aux négociants et à quiconque le désirera tout nombre requis de leur journal, avec ou sans circulaires particulières y attachées, et ils invitent leurs amis à leur adresser leurs ordres aussitôt que possible.

Mademoiselle M..., était atteinte, depuis deux ans d'une gastralgie qui s'était tellement aggravée depuis quatre mois, qu'elle n'osait plus prendre d'aliments, car après chaque repas, ainsi que dans l'intervalle, elle éprouvait des douleurs très violentes à l'estomac; elle était sujette à de fréquentes attaques de nerfs. Je lui fis prendre une cuillerée de Charbon de Belloc, et je la décidai à manger immédiatement une côtelette de mouton et du blanc de poulet. Quelle ne fut pas sa surprise, lorsqu'elle vit qu'elle digérait bien ces aliments qu'elle n'avait pu jusqu'alors prendre sans souffrir cruellement. La digestion s'était accomplie comme par enchantement. [illegible] Charbon de Belloc [illegible] (*Extrait du rapport approuvé par l'Académie de Médecine de Paris.*) No 7

CHRONIQUE LOCALE.

TEMPERATURE—14 Août.
THERMOMETRE DE C. DUHAMEL, OPTICIEN. No 111, rue du Canal.
Ci-devant encoignure Chartres et Bienville.

6 heures A. M.	78 degrés
Midi	85 "
3 heures P. M.	88 "
6 heures P. M.	87 "

DÉMOCRATIE DANS LE 7ME WARD—Le club démocrate de 7me ward s'est réuni hier soir dans sa salle de la rue Victoire, entre la rue des Français et les Champs Elysées. L'assemblée était nombreuse et animée d'un esprit remarquable d'harmonie.

M. W. Pope Noble, appelé par le vice-président Lockwood, qui occupait le fauteuil, a répondu par un discours d'une concision claire et nette et qui a eu beaucoup de succès.

M. E. Bermudez, qui a parlé ensuite, a su, dans une rapide revue du passé et dans un exposé habile des exigences de la situation, captiver tout le monde. M. Bermudez a l'élocution facile, brillante, impressive. Il développe ses idées avec méthode et comme un homme qui, possédant bien son sujet, le traite avec clarté et justesse et fait entrer par le raisonnement dans l'esprit de ses auditeurs la conviction dont il est animé. M. Bermudez a été fort applaudi.

Nombre de citoyens ont ajouté leurs noms au rôle du club, et nous pouvons dire qu'il se trouve maintenant dans une condition florissante.

Il y a déjà trois clubs dans le 9me ward. Le premier, celui dont M. John Paisley est président, Wm. Lockwood vice-président, et S. Marin secrétaire, compte 150 à 200 membres et s'augmente journellement.

Les "Skimmers" sur les derrières du ward, se réunissant au marché Le Breton, ont pour président M. Joseph Solomon et comptent près de 200 membres.

Le troisième, le club démocrate allemand, qui se réunit au coin de la rue Prosper et des Champs-Elysées, compte 250 membres, ayant John Pentine pour président, Peter Seibert pour vice-président, John Stroebel pour secrétaire et Q. Langhauser pour trésorier.

On parle de l'organisation d'un quatrième club. Ainsi l'on voit que le 7e Ward ne s'endort pas et qu'il sera des premiers à faire son devoir en novembre.

LE CLUB DES MARINIERS DE COULEUR.—Nonobstant les menaces radicales contre ce club, sa réunion d'hier soir, dans une salle de la rue de la Levée, au pied de la rue Poydras, a été fort nombreuse. Le Col. John Murray (c) préside ce club. Il a parlé sur l'importance d'une organisation effective, et il a été décidé qu'il y aurait tous les soirs un meeting, excepté le dimanche. Les autres officiers du club sont Ed. Tibbs, vice-président; Ed. Green, secrétaire; Wm. Jenkins, maréchal.

LES CHEVALIERS DE BLAIR.—Ce club doit recevoir un drapeau ce soir, à l'Hôtel de Ville. La présentation sera fort intéressante. Nous remercions les officiers du club de nous avoir adressé une invitation.

LES GUIDES DE SEYMOUR.—Ce club fera ce soir une procession pour la première fois. De grands préparatifs ont été faits pour rendre la sortie brillante.

CLUB DU CHEMIN DE FER DE JACKSON.—Ce club s'est réuni hier soir au dépôt du chemin de fer. 200 membres étaient présents. Un uniforme a été adopté. Une grande assemblée aura lieu jeudi prochain. Président, M. O. C. Williamson; vice président, F. Larges; marshall W. W. Walker, trésorier Williams, secrétaire, John G. Williamson.

Un club de couleur formé sous les auspices du club du chemin de fer, compte environ 50 membres, présidés par Benjamin Chandler, blanc. Ils se réuniront mercredi prochain à la gare.

VOIES DE FAIT.—Mary Burke, à la suite d'une querelle avec Mary Bernard, s'est rabattue sur la maison et les meubles de sa voisine. Elle a brisé ses pénates, enfoncé ses portes, déchiré ses tapis et causé un grand dégât à ses effets de ménage. Pour toutes ses gentillesses Mary Burke a été envoyée devant la cour criminelle.

VOL.—Des voleurs, entièrement inconnus, sont entrés jeudi soir chez M. Steinway, rue Jackson No 300, et ont enlevé plusieurs objets de valeur. On croit que dans ce quartier il y a une bande nombreuse de voleurs dont les uns épient le mouvement des familles et dont les autres profitent de leur sortie pour entrer dans les maisons et les piller.

TENTATIVE DE VOL.—Jeudi soir vers minuit, une tentative de vol avec effraction a été faite chez M. A. Lairy, au coin des rues St-Andrew et Prytanée. Les voleurs ayant fait du bruit, M. Lairy s'en est aperçu et les coquins pour n'être pas reconnus se sont hâtés de prendre la fuite.

UNE FEMME ET SON ENFANT.—Jeudi, dans l'après-midi, une femme nommée Dina Anderson que son enfant avait mise en colère, lui a administré une punition si forte qu'il est possible que l'enfant y succombe. L'enfant a été confié aux soins de Mme Connis assistée d'un médecin. Dina a été arrêtée.

IMPORTERS BONDED WAREHOUSE CO.—Les onze dernières actions, de $1,000 chacune, de cette Compagnie, se sont vendues hier au pair.

Législature de la Louisiane.

SÉNAT,—23 membres sont présents.

Le comité judiciaire rapporte un substitut pour le bill relatif à une cour additionnelle à la Nlle-Orléans. Toutes les affaires civiles seront jugées par la 7me cour de District.

Le comité sur les améliorations rapporte favorablement sur l'acte incorporant la compagnie de Chattanooga.

M. O'Hara (rad), présente une violente protestation contre l'action du Sénat qui confirme MM. Braughn, Fonte et Ogden dans leurs sièges.

M. Wittgenstein demande que la protestation soit rendue à son auteur, attendu qu'elle est irrespectueuse.

M. O'Hara dit qu'il veut qu'elle soit insérée dans les minutes ou qu'elle lui soit rendue. Il pourrait la publier.

M. Wilcox, (rép.), dit qu'il objecte à toute protestation non convenable. Personne ne peut dire que j'ai été coupable de collusion ou de corruption, ou influencé par un motif non honorable quand j'ai donné mon vote.

M. Todd, (rép.), pour la même raison, s'oppose à l'insertion de la protestation.

La proposition de M. Wittgenstein est votée par 16 contre 9. Ainsi la pièce de M. O'Hara lui est rendue.

M. Wilcox présente une résolution de censure contre O'Hara, pour avoir introduit une protestation irrespectueuse pour les membres. Déposé sur la table.

Un bill pour autoriser l'ex-gouverneur Wells à poursuivre l'Etat est référé.

Le bill de la Chambre pour diviser l'Etat en cinq districts congressionnels, a passé à l'unanimité.

Le bill du chemin de fer du Nord de la Louisiane et du Texas a passé finalement.

Le Sénat s'ajourne.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS—58 membres répondent à l'appel.

Terry Hall, (couleur) d'Orléans, présente une résolution permettant à tous les contestants qui n'ont pu établir leur droit de représentation, leur *per diem* à partir du premier jour de la session ainsi que le millage. La résolution est lue une fois.

Isabelle, (couleur) d'Orléans rapporte d'une manière favorable sur la résolution ordonnant que le drapeau des Etats-Unis sera arboré sur le faîte de la maison d'Etat pendant les sessions de l'Assemblée générale et sur le faîte de toutes les maisons de Cour dans les paroisses, pendant les sessions des Cours.

Kent, dém., de Ste Hélène, demande qu'on efface les mots "sur les maisons de Cour," laquelle motion est déposée sur la table.

Le comité des chemins de fer rapporte défavorablement sur le bill portant l'interdiction des chars à vapeur sur la Levée. Le rapport est accepté et le bill est perdu.

Brewster, rad., d'Ouachita, présente une série de résolutions en l'honneur de la mémoire de Thaddeus Stevens, exprimant sympathie pour sa famille (Thaddeus Stevens était garçon) et ordonnant que les bureaux du président du Sénat, de l'orateur de la Chambre et des membres des deux Chambres soient drapés de deuil pendant 30 jours. Adopté.

Noble (dém.) présente une pétition des Sœurs de Charité de l'Asile des orphelins de St-Vincent, qui ont besoin de secours. La pétition est référée au comité sur les institutions de charité.

Gray (rad) présente une résolution pour autoriser le comité sur la santé publique à visiter toutes les distilleries soumises à une licence, dans la paroisse d'Orléans et celle de Jefferson. Déposée.

Holland (coul.), du Tensas, présente un bill pour le soutien des pauvres dans les diverses paroisses de l'Etat. Déposé.

McMillen (rad.) fait un rapport favorable sur le bill relatif à l'incorporation de la compagnie de l'Elevator et des entrepôts.

La Chambre se forme en comité général sur le bill relatif à la création d'un bureau d'enregistrement. Rapporté.

Pas de quorum—le comité rapporte progrès et la Chambre s'ajourne.

LA LIBERTÉ DE LA PRESSE A PARIS.

Une scène déplorable s'est passée le samedi 25 juillet, dans les bureaux du *Pays*, à Paris.

Un individu, en grande tenue de lieutenant de vaisseau, est entré dans le cabinet de M. Paul de Cassagnac, et l'a frappé au visage.

L'agresseur prétendait tirer ainsi vengeance des attaques que le *Pays* aurait dirigées contre M. Jules Favre.

"Voici, dit notre confrère parisien, quelques documents pour servir à l'histoire de l'établissement en France de la liberté de la presse. Le procès verbal suivant est signé de deux témoins qui répondent de son entière exactitude:

Aujourd'hui 25 juillet, à trois heures moins un quart, nous trouvant dans le bureau de rédaction du journal le *Pays*, nous avons vu entrer une personne portant le grand uniforme de lieutenant de vaisseau.

Cette personne, entrant sans être annoncée, s'est avancée vers M. Paul de Cassagnac et lui a dit:

—Vous êtes M. Paul de Cassagnac?

A quoi ce dernier a répondu:

—Oui, monsieur.

Alors, et sans autre explication, l'étranger levant la main lui a donné un soufflet.

Sur cet outrage, M. Paul de Cassagnac, gardant le sang froid le plus absolu, s'est borné à lui dire:

—C'est bien, monsieur, expliquez-vous. Pourquoi cet acte de violence?

Ce monsieur, qui semblait être dans un état de surexcitation extrême et tenait la main sur son sabre, a d'abord et plusieurs fois refusé de s'expliquer, vociférant et se bornant à dire: "C'est un duel au dernier sang, et je vous laisse le choix des armes." M. Paul de Cassagnac, insistant, lui a dit: "Vous voyez avec quelle placidité je vous écoute; vous savez qui je suis; vous venez m'attaquer chez moi, jusqu'à lors je ne vous connais pas. Je le peux, je suis armé, mais je veux avant l'honneur même d'une illégalité. Encore une fois, expliquez vous."

L'étranger a répondu avec vivacité: "Moi aussi, je suis armé, j'ai vingt-et-un coups de revolver à tirer."

Sur les sommations nouvelles et menaçantes cette fois de M. Paul de Cassagnac, l'étranger a donné, avec une grande incohérence de langage les explications suivantes que nous rapportons fidèlement, tant elles nous ont frappé:

"Vous avez insulté Jules Favre mon second père.... Je lui dois tout.... Je sors de déjeuner chez lui.... Vous avez insulté les étudiants, ces nobles cœurs.... Je ne souffrirai pas qu'on publie de pareils articles.... J'ai fait le tour du monde.... Il y a trois jours que je vous cherche.... Je suis prévôt d'armes, quoique je n'aie pas pris de brevet.... J'ai eu sept duels. Je vous laisse le choix des armes.... Je ne veux pas me battre à l'épée, parce que mes camarades de la *marine* savent que je vous tuerais...." Et le tout entremêlé de phrases interrompues et de paroles désordonnées.

—C'est bien, monsieur, interrompit M. Paul de Cassagnac; mais auriez vous l'honnêteté et le courage de mettre par écrit et de signer ce que vous êtes venu faire ici? —Oui, a-t-il répondu: dictez.

Et alors M. Paul de Cassagnac, toujours calme et impassible, lui a dicté la déclaration suivante:

"Je, soussigné, Charles Ernest Lullier (et s'interrompant: Je pourrais mettre baron Lullier, mais je méprise ces choses-là; je suis républicain), lieutenant de vaisseau, je déclare être venu dans le ... les bureaux du journal le *Pays* souffleter M. Paul de Cassagnac.

"Signé: E. LULLIER."

Après avoir écrit et signé, ce monsieur est sorti disant qu'il enverrait ses témoins le lendemain, à dix heures, et il est allé se perdre dans le rassemblement que ses vociférations avaient réuni devant la porte du journal.

En foi de quoi nous avons rédigé et signé le présent procès-verbal, déclarant que ce n'est que sur les représentations énergiques de M. Paul de Cassagnac que nous avons consenti à rester simples spectateurs de toute cette scène.

HENRI D'ERVILLE.
CHARLES DUCHER.

Des renseignements recueillis par le *Pays* aux sources les plus sûres, il résulte que l'agresseur est un ex-enseigne de vaisseau, mis en disponibilité une première fois par retrait d'emploi; il a été ensuite replacé, par un sentiment de bienveillance, et embarqué à bord du *Fleurus*, en destination de Saïgon.

"Que s'est il passé dans la traversée? je l'ignore, dit le rédacteur du *Pays*; mais à l'arrivée du vaisseau, son commandant dut mettre l'enseigne à la disposition du contre-amiral commandant la station. —Celui-ci le livra à la commission d'enquête, et la décision qui intervint eut pour résultat *sa mise à la réforme et sa radiation définitive des cadres*.

"Il n'appartient donc plus à l'armée, et c'est illégalement qu'il porte l'uniforme.

"Quant au titre de lieutenant de vaisseau qu'il s'attribue, voici la vérité:

"Il était, en effet proposé pour ce grade à l'ancienneté, et sa nomination paraissait au *Moniteur*, à Paris, au moment même où, à Saïgon, il était définitivement renvoyé de l'armée."

M. Paul de Cassagnac ajoute que l'agression dont il a été l'objet ayant pour but d'atteindre en sa personne son indépendance d'écrivain, il refuse de se battre en duel et traduit l'agresseur devant les tribunaux.

"Eh bien! moi, ajoute-t-il, qu'on a souvent présenté comme un homme violent, passionné, provocateur, moi qu'on a souvent essayé de faire passer pour un spadassin, pour un duelliste, je viens déposer aujourd'hui comme sacrifice sur l'autel de la liberté ma passion, ma violence, ma vengeance.

"Je ne me battrai pas! j'oserai ne pas me battre!

"Et si quelqu'un doutait par hasard de ma résolution, qu'il aille demander à tels et tels, que l'on connaît déjà, ou à d'autres encore, que j'indiquerai au besoin, si mon regard s'est jamais baissé devant la pointe de l'épée qui scintille ou devant le canon du pistolet qui reluit.

"Je veux profiter de mon passé batailleur pour servir la cause de nous tous, en faisant respecter la liberté de penser, de parler et d'écrire.

"Vous qui n'avez pas fait les sanglantes preuves que j'ai faites, vous qui n'avez pas eu le temps de fréquenter les tirs et les salles d'armes, amis ou ennemis, exposés aux outrages du premier venu, c'est pour vous que je ne me bats pas aujourd'hui.

"Car il faut en finir avec les menaces et provocations qui viennent tenter de nous bâillonner.—Si les fruits secs de la marine ou de l'armée affichent la prétention de nous interdire la parole, par la violence, que va-t-il se passer,—je vous le demande? aujourd'hui moi, demain vous, chacun son tour.

"Je tuerais ce faux officier, que j'en serais bien avancé! Je me trouverais désormais obligé de rendre raison à tous ceux qui viendraient de France ou de Cochinchine, et j'aurais affaire non-seulement aux enfants légitimes des personnalités vivantes, mais encore à leurs seconds fils, puisqu'ils prétendent venger leur *second père*.

"Que j'en tue sept, huit, cinq cents, qu'est-ce que cela prouvera?

"Ce qu'il faut, c'est un principe bien établi:

"Le voici en deux mots:

"Tant qu'on n'a pas insulté un homme dans son honneur ou dans sa vie privée, on ne lui doit rien, et on doit s'abriter sous la protection de la loi."

PAR LE TELEGRAPHE.

DEPECHES TRANSMISES A L'*ABEILLE*

Les zouaves de Butler.

Ils répondent par des coups de feu à un coup de pierre.

Triste escorte pour Stevens.

Les journaux anglais à propos de la mort de Stevens.

Grande revue militaire à Paris.

Nouvelles Européennes.

Londres, 15—Tous les journaux font des commentaires sur la mort de Stevens. Le *Times* après avoir rappelé la part proéminente de Stevens dans le récent projet d'accusation et ses vues relatives au payement des 5-20, conclut:

"La mort de Thad. Stevens n'est pas une calamité publique. Sa politique d'accusation a été incalculablement nuisible à son parti, et l'indélicatesse financière qu'il a encouragée, meurt avec lui. C'était un fanatique plein de fiel et d'obstination, mais non vil et fourbe. C'est le dernier des hommes d'Etat américains qui a eu le courage de s'élever au-dessus de l'esprit de parti."

Le *Morning Telegraph* a ce qui suit:

"Stevens n'était ni bon, ni sage, ni généreux, mais il a dans son temps rendu des services signalés, et, en dépit de ses fautes, il mérite qu'on lui applique la fameuse phrase: C'était un homme.

Le *Daily Evening News* conclut ainsi: "La mort de Stevens ne laisse aucune place importante à remplir, soit à la tête de son parti, soit dans les conseils de la nation. (sic).

Lisbonne, 14—Le steamer de Rio Janeiro du 12 juillet est arrivé. Les nouvelles de la guerre sont sans importance. Les Paraguayens avaient attaqué les navires cuirassés brésiliens, mais avaient été repoussés.

Paris, 14—Une magnifique parade militaire a eu lieu aujourd'hui. La garde nationale et impériale a été passée en revue par l'empereur, l'impératrice et le prince. La revue comprenait 52 bataillons. La ville était pavoisée et de vastes multitudes se pressaient dans les rues, manifestant un enthousiasme sans bornes. La famille impériale a été bruyamment acclamée.

Nouvelles de Washington.

Washington, 14—On rapporte que le secrétaire Browning a dit au sujet de la décision sur la Nlle Idria qu'il pouvait comprendre pourquoi le sénateur Conness se donnait du mouvement, attendu que la décision affecte son Etat et ses constituants, mais il ne peut comprendre pourquoi Stewart et Nye sont si zélés.

Welles, Schofield et Randall n'ont pas assisté à la séance du cabinet ce matin.

Evarts a décidé que les nominations temporaires pour la douane de la Nlle-Orléans et pour les officiers d'Alaska peuvent être faites immédiatement. Il y a 16 postulants pour la place de collecteur de la douane à la Nlle-Orléans.

Le voyage de Seward a amélioré sa santé.

On dit que Rollins, à la pressante sollicitation de républicains influents, a décidé qu'il gardera la place de commissaire du revenu jusqu'à près l'élection.

Le revenu a reçu aujourd'hui $115,000.

Le Rév. M. Gurley, ci-devant chapelain du Sénat, est sérieusement malade aux eaux de Clifton.

Les règlements concernant la taxe sur le tabac en poudre et les cigares, publiés aujourd'hui, remplissent 42 pages de brochure. Le tabac, entreposé avant le 20 juillet, peut être retiré pour la consommation sur le paiement de la nouvelle taxe.

Il peut être pris pour l'exportation sans paiement de taxe, sur un ordre du collecteur chargé des exportations au port d'embarquement. Jusqu'à ce que les timbres soient prêts, le tabac doit être inspecté et marqué par un inspecteur de tabac, sous les règlements précédemment en vigueur, avant d'être enlevé pour la consommation ou la vente.

Une compagnie de Zouaves de Butler, s'avançant pour relever la garde du corps de Stevens a fait une volée dans la 2ie rue en réponse à une pierre qui leur avait été jetée. Un garçon de couleur se tenant sur la porte d'une résidence a eu la cuisse percée d'une balle. L'*Express* dit que lorsqu'ils arrivèrent au Capitole, il y eut une difficulté entre eux, ce qui amena un engagement régulier.

Le *Star*, parlant de la décharge et de ses résultats, dit qu'il y eut une grande foule à l'instant et que tout annonçait de grands désordres; mais la police de service et les réserves appelées en force, tout aussitôt entourèrent les zouaves et mirent fin à la difficulté. Quand l'ordre fut rétabli, il fut permis aux zouaves de remplir leur mission.

Le Président a reconnu Frederick Wilhelm Kanewickle, consul de la confédération de l'Allemagne du Nord, à Richmond; Charles Ottowille, à Charleston, Johannes Kruttschnelt, à la Nouvelle Orléans, Kurique Rius, consul espagnol à Key West, et Manuel de Rovera y Albert, vice consul d'Espagne à Savannah (Geo).

Toronto, 14—16 hommes ont été arrêtés aujourd'hui pour complicité dans les vols de l'Express dans l'Indiana.

Nouvelles diverses.

Les nouvelles suivantes sont extraites d'une lettre de Panama adressée à la date du 3 août:

Chiriqui est le seul département qui reste en rebellion contre le Gén. Ponce, et il attend son arrivée pour se soumettre. Pendant l'absence de Ponce, le Col. Correso a été nommé pour agir comme gouverneur militaire. Ayant en sa possession toutes les munitions de guerre et le commandement de la milice, on croit qu'il inaugurera bientôt un mouvement contre-révolutionnaire contre Ponce, dans le but d'obtenir la présidence lui-même.

Mosquera doit revenir bientôt du Pérou et se déclarer dictateur. Correso agit probablement d'après ses ordres.

La paix règne dans le Guatemala.

Il n'est pas vrai que la fièvre jaune ait paru à San Salvatore. Le fléau paraît s'éloigner de Rivas, dans le Nicaragua. Le traité entre les Etats Unis et le Nicaragua a été approuvé et échangé.

Atlanta, 14—Les nominations suivantes faites par le gouverneur ont été confirmées par le Sénat:

Juges associés de la Cour Suprême, H. K. McCay pour 8 ans, et Hiram Warner pour 4 ans.

Campbell, nègre, demande à reconsidérer l'action du Sénat sur le rapport de minorité dans l'affaire de l'expulsion du sénateur nègre Bradley. Il parle longtemps et prédit que si Bradley était renvoyé avec l'imputation qui pèse sur lui, il aurait les sympathies de 92 votants de la race foulée aux pieds, et le temps viendrait où les os de Campbell se lèveraient contre les hommes qui auraient commis une telle injustice envers un homme innocent et causé de telles calamités.

Les grabeaux de coton dans les plantations voisines sont bien développés et le produit est d'une qualité supérieure.

St Louis, 14—Deux hommes avaient loué une maison près du Bureau de l'Express et avaient à leur adresse un colis supposé contenir une forte somme d'argent. Le messager qui a remis le paquet a été renversé, chloroformé et volé de $7000. Les voleurs ont échappé.

Columbia, 14—Le veto du gouverneur sur les mesures radicales de la Législature a créé une vive sensation parmi les extrémistes. Une scission s'est faite entre les radicaux et les républicains modérés.

On a reçu ici la nouvelle de l'armement des nègres dans les différentes sections de l'Etat, et des menaces de violence ont été faites. Les chefs disent publiquement qu'il y a un capitaine sur chaque plantation. Les blancs s'attendent à des troubles sérieux. Le gouverneur a échoué dans sa tentative d'emprunt de $125,000. Les membres grognent parce que le peuple parle de refuser de payer les taxes.

Nouvelles des Passes.

Passe du Sud-Ouest, 14, 6 h. P. M.—Arrivé, le steamer Hewes, de Galveston. Pas de départs.

Nouvelles des rivières.

Louisville, 14—La rivière baisse rapidement. 4 pieds et 8 pouces d'eau dans le canal. Temps clair et agréable.

St-Louis, 14—Le fleuve baisse beaucoup.

Marchés européens.

Liverpool, 14 au soir—Coton plus ferme et plus actif, mais sans changement dans les cotes. Vendu 15,000 balles. Mais plus facile.

Marché de la Havane.

La Havane, 14—Sucre No 10 à 12, 7 r. 1/2 à 8 r; Nos 15 à 20, 8 3/4 à 10. Muscovado, 7 à 7 1/2. Graisse 19. Jambons salés 19. Jambons fourrés 22. Pin blanc 20 00; jaune 26 00. Sterling 11 à 11 1/2 de prime. Circulation fédérale 31 à 32.

Marchés Américains.

New-York, 14, après-midi—Coton moins actif. Prix sans changement. Vendu 800 balles. Argent plus ferme. Gouvernements lourds et en baisse. Sterling calme à 109 3/4. Or en baisse, fermé à 147.

New York, 14, au soir—Argent 4 p. 0/0 sur gouvernements et 5 sur actions. Escompte plus ferme. Peu d'affaires au dessous de 7 p. 100. Chemins de fer lourds.

Balance à la sous-trésorerie $84,000,000.

Mobile, 14—Coton. Vendu 140 balles, sur le pied de 25 1/2 pour bas middling; les détenteurs refusent généralement ce prix. Reçu pendant la semaine, 9 balles. Vendu, 270. Exporté pour le cabotage, 253 Stock en main, 3,817.

Des avis de l'intérieur sont contradictoires; mais en somme favorables.

Charleston, 14—Reçu pendant la semaine 546 balles de coton. Vendu 160. Exporté pour le cabotage 1182 balles. Stock 2233.

Savannah, 14—Coton ferme, mais calme. Mid. 28 1/2 à 29. Pas de ventes. Reçu pendant la semaine 100 balles. Exporté 292. Stock 1938.

Température frais avec une forte brise du Nord Est.

Louisville, 14—Vendu 79 b. de tabac de 7 à 14. Farine superfine 7.00. Avoine 45. Porc 29.50. Graisse 18 3/4. Bacon 14. Cotes 17 3/4.

St-Louis, 14—Tabac ferme. Prix sans changement. Farine superfine, $6 25 à $7. Porc, $30. Bacon, 13 1/4. Graisse, 19 1/2.

Cincinnati, 14—Farine de famille, $10. Porc, $28. Graisse, 18 3/4. Sucre, 12 1/2, Fromage, en hausse de 1/2c. Beurre, 36 à 40.

(Dépêches d'hier soir.)

Paris, 14—L'encaisse de la Banque de France a augmenté de 4,000,000 de francs.

Liverpool, 14—Les avis de Manchester sont favorables. Les tissus et les filés sont plus fermes et à de meilleurs prix.

New York, 14—Les officiers de la Douane ont mis fin à la contrebande des cigares par les steamers de la Havane.

Ils ont saisi le sloop "Quatre Frères" dont la cale a été trouvée remplie de boîtes de cigares arrangées et cachées dans de gros sacs.

Washington, 14—Le corps de Stevens, avec trois wagons de passagers pour escorte, est parti pour Lancaster, Pa., ce matin à 10 heures.

Le secrétaire de l'intérieur a décidé en faveur de McGarrahan et contre la compagnie de mercure de New Idria.

C'est là un coup terrible pour les sénateurs Stewart, Conness et Nye, qui s'étaient montrés fort actifs dans l'intérêt de New Idria.

Les officiers du bureau des terres ont reçu l'ordre de ne pas laisser vendre les terres McGarrahan jusqu'à une nouvelle action du Congrès.

—On lit dans l'*Internationale*.

Le prince Humbert serait assez indisposé, dit-on, pour ne pas s'approcher davantage de la Cour de Prusse, suivant en cela des instructions venues de Florence, et transmises, comme nous l'avons, a dit M. de Launay, ministre d'Italie à Berlin.

Mais nous pouvons affirmer que le prince est assez bien portant pour se rendre à Plombières ou à Fontainebleau. On connaît les sympathies de Son Altesse Royale pour la France, et elle ne surprendrait personne en les affirmant une fois de plus par son rapprochement avec la cour des Tuileries.

Il faut s'attendre à un rapprochement entre l'Italie et la cour de Rome. Une brochure vient de paraître à Florence qui soutient d'une part le renoncement à Rome et la réconciliation avec le Pape, et d'autre part,—du côté de Rome—l'entente avec l'Italie sur les bases de l'*uti possidetis*.

Cette brochure, anonyme, est attribuée, à Florence, au marquis Gualterio, ministre de la maison du roi, et à Rome, au général Menabrea.

LA PAIX EN EUROPE.—On lit dans le Bulletin hebdomadaire du *Moniteur universel du soir*:

La plupart des assemblées législatives de l'Europe ont achevé leur session. Celles des Chambres françaises, du Parlement anglais et du Parlement italien sera terminée dans quelques jours. Il ne s'est produit à aucune tribune de discussions irritantes sur la politique étrangère. L'opinion publique s'est partout prononcée en faveur des idées de modération, et elle a donné son appui aux gouvernements dans la tâche pacifique qui est le but de leurs mutuels efforts.

—Une commission d'officiers d'artillerie et d'armuriers aux gages du gouvernement français, vient d'examiner les cinq ou six cents systèmes divers de fusils qui ont été successivement soumis au comité d'artillerie.

Dix systèmes ont été reconnus bons.... mais, comme on devait s'y attendre, le Chassepot a été reconnu le meilleur.

BULLETIN FINANCIER.

Vendredi soir, 14 août.

La fin de la semaine commerciale est marquée par un calme général. Le marché monétaire est dans le même état qu'auparavant. Taux de l'intérêt, dans les rues, 1 pour cent par mois les billets de premier ordre et 1 1/2 à 2 ceux de second ordre. Le papier des planteurs ne passe qu'autant qu'il est garanti en ville. Les billets accompagnés de garanties se font de loin en loin, à 1 pour cent ceux de premier ordre et 1 1/8 à 1 1/4 et 1 1/2 ceux de second ordre. Les billets hypothécaires sont à 10 à 12 par an ceux de premier ordre et 12 à 15 ceux de second ordre.

L'or a ouvert à 146 3/4 à 147 1/4 contre 145 à New York et, après une demande modérée, a clos à 146 à la suite d'une dépêche annonçant qu'il avait fermé à 146 3/4. Les opérations comprennent $10,000 à 146 3/4, $12,000 (4,000 et 8,000) à 146 7/8, $18,000 (4,000, 6,000 et 8,000) à 147, $4,000 à 147 7/8 et $6,000 à 147 1/4. Il s'est vendu, à New York, aujourd'hui, pour des personnes de la Nouvelle Orléans [illegible] à 147 ¾.—Dans l'argent, on a vendu $4,000 en pleines piastres américaines, à 136 3/4 et $1,000 à 137. Nous cotons cette dernière monnaie à 135 3/4 à 136 3/4, les piastres mexicaines à 151 en monnaie courante et 3 de prime en or.

Le change étranger a été presque stagnant. Les seules transactions annoncées sont: 500 livres sterling de banque à 161 1/2, 1500 livres à 110 en or et une petite somme sur France, pour remises, à 3 50.—Nous cotons le sterling, nominalement, à 161 1/2 celui de banque et 160 à 160 1/2 celui des particuliers, le change sur France à 3 52 1/2 à 3 51 1/4 le premier et 3.57 1/2 à 3 55 le second.

Dans le change américain il n'y a pas eu de variations importantes. Les banques ont encore tiré sur New-York à 1/2 de prime et quelques-unes d'entre elles ont répondu à une meilleure demande. Les ventes de change de commerce comprennent $10,000 sur New York, à vue, à 1/4 de prime, plusieurs sommes moins fortes au même taux, $5000 à 1/8 et $31,000 à 3/16. Une somme de $2500 de banquiers, à soixante jours de vue, sur New-York, s'est vendue à 3/4 d'escompte.

100 action de la banque de la Nlle-Orléans se sont vendues à $32. Une transaction de $10,000 en mandats de l'Etat a été annoncée comme ayant eu lieu à 65.—Il ne s'est pas vendu de bons de levées de l'Etat.

Nous cotons maintenant les actions de la banque de la Louisiane à 1 00; celles de la banque de l'Etat de la Louisiane à $20 à $21; celles de la banque des Mechanics and Traders à $18 50 à $19; celles de la banque du Canal à $14 à $15; celles de la banque de l'Union à $15 à —; celles de la banque des Citoyens à $143 50 à $144, celles de la banque de la Nlle Orléans à $31 50 à 32 50; celles de la banque du Sud à $85 à $90, celles de la banque des Marchands à 17 50 à $20; celles de la banque du Crescent City à 18 à 20, celles de la banque d'Amérique à $132 à $133, celles de la banque City National à — à $60; celles de la banque Louisiana National à $90 à $91; celles de la compagnie d'assurance de l'Union à $80 à $85; celles de la compagnie d'assurance Hope à $15 à $16, celles de la compagnie d'assurance Germania à $38 à $41; celles du chemin de fer Pontchartrain à $92 à $92 50; celles du chemin de fer de Carrollton, à 92 à 92 50, celles du chemin de fer des Opelousas à — à $2 25, celles du chemin de fer de Jackson à $6 25 à $6 50, celles de la compagnie de chemins de fer de la Nlle Orléans à $163 à $161 50; celles du chemin fer de la rue St Charles à $57 à $60; celles du chemin de fer Crescent City à $99 à $100; celles du chemin de fer d'Orléans à $97 à 100, celles de la compagnie du Gaz à $147 à $148, celles des Water Works à — à 50; les "Sixes" de l'Etat de la Louisiane, moins les coupons, à $61 1/2 à $62 1/2, les bons consolidés de la ville à 79 à 80; les bons de la ville, émis en faveur de chemins de fer, à 65 1/2 à 66 1/4; les bons du chemin de fer de Jackson, première hypothèque, à 80 à 81; les bons du chemin de fer des Opelousas, première hypothèque, à 55 1/2 à 56.

Les billets de la ville se sont peu vendus et les prix en ont beaucoup varié. On a vendu $5,000 à 32 1/2 d'escompte, $1,000 à 33, $4,000 et $3,000 à 33 1/4, $10,000 à 33 3/4 et $5,000 à 31 1/2. Les courtiers ont acheté les petites sommes à 31 à 35 d'escompte et vendu à 32 à 33.

Les billets de l'Etat ont beaucoup haussé, on s'attend à une loi favorable à leur endroit. Aucune transaction n'a été annoncée. Quelques personnes les cotaient, à la clôture, à 25 à 25 1/2 d'escompte.

BULLETIN COMMERCIAL.

BUREAU DE L'ABEILLE,
Vendredi soir, 13 août 1868.

COTON—Le mouvement, aujourd'hui, s'est opéré dans un calme plat. Pendant toute la journée il ne s'est fait que peu ou point, de demandes et conséquemment les ventes se sont bornées à trois ou quatre balles. Une balle de coton nouveau—la première qui soit venue, cette saison de l'Alabama—a été reçue. L'article qui a été classé comme middling a été vendu à l'encan, aujourd'hui à 34¢ cents.

ETAT DU COTON.

Stock en main au 1er sept. 1867, balles		1808
Reçu aujourd'hui	19	
" précédemment	656957	
Coton avarié, épars, &c., &c.	8919	
		666995
		682251
Exporté aujourd'hui	—	
" précédemment	680283	
		680283
Stock en main		1968

FRET—Il n'y a en ce moment aucun navire en armement pour les ports étrangers; il ne se fait pas davantage d'offres de fret pour la même destination. Dans le cabotage les vapeurs réguliers obtiennent de faibles chargements, mais il ne se fait rien sur voiliers. Nous cotons: coton, sur vapeurs pour New York 1¢ à 1¢ la livre; tabac, do $8 00 le boucaut, farine pour New York et Boston 75 c le baril, porc et bœuf à do $1 25, mais pour New York et Boston, 18 à 20 c le boisseau.

TABAC—Depuis notre revue de mercredi dernier, le marché a été calme et les transactions bornées. Les ventes n'ont embrassé que 35 boucauts, dont 28 à 16 c, 6 à 10 5/8 et 1 à 17¼ c la livre—portant à 111 boucauts le montant total des ventes de la semaine. Nous cotons:

Léger—Refused, 7 à 9. Common Leaf 9 à 10, Medium, 10½ à 12, bon 11 à 15, fin 15 à 17; Choice selections, 17 à 20; fin pour capes, 22 à 30.

Lourd—Refused, 9 à 10 c; Common leaf, 10 à 12; medium, 12 à 13 c, good, 15 à 16 c, fine 18 à 20 c; choice selections 18 à 22, Capes belles —.

SUCRE ET MELASSE—Pas de changements aujourd'hui dans le marché au sucre. Pas d'affaires quant aux lots ronds et les détenteurs maintiennent fermement leurs prix. Ventes de petits lots de 100 caisses de sucre de Cuba Nos 12 et 13 à 12¾ et 13¼ c la livre, 50 caisses Nos 18 à 20 à 15 à 16 c la livre.

Le sucre de la Louisiane se vend lentement en détail à 13¾ à 15¾ cents pour la livre de fair à prime, 16¼ à 16¾ c pour le jaune clarifié et 17¼ pour le blanc. Il n'y a pas encore de marché pour les lots ronds de mélasse de Cuba. L'article est tenu à 45 à 50 c. le gallon.

ARRIVAGES DE L'OUEST—Depuis notre revue d'hier, le steamer Mollie Able, de St-Louis est arrivé ici.

FARINE—Il règne encore un calme extrême sur le marché aux farines. Sauf quelques petites transactions dans le placement il ne s'est rien fait aujourd'hui. Les prix sont nominalement sans changements.

Nous cotons nominalement la superfine $8 50 à 8 75 le baril, la double extra, $9 25, triple extra $9 50 à $10 50 et triple de choix pour famille $11 à $13 50 le baril.

MAIS—Ce marché est aussi extrêmement calme. 400 sacs de blanc à $1 15 le boisseau; c'est là tout ce qui s'est fait aujourd'hui au débarcadère.

AVOINE—100 sacs d'avoine se sont vendus aujourd'hui à 67 c le boisseau.

SON—Il n'y en a pas sur le marché.

FOIN—Le foin de choix de l'Ouest se vend en détail en entrepôts à $27 le tonneau.

PORC—Le messe vend en détail à $31 25 à 31 50 et un lot de 30 barils a été vendu au bas prix de $31 le baril. Pas de rapport de ventes de lots ronds.

BACON—10 tierçons de jambons curés au sucre se sont vendus à 18 c et 10 do à 19 c la livre. En détail les épaules sont cotées à 14 c. les côtés clear ribbed à 17 c et les côtés désossés à 17½ à 18 c la livre.

SAINDOUX—Le saindoux de choix en tierçons se vend en détail 19½ et en barillet 21¼—pas de vente importante.

FROMAGE—Le fromage de choix est en bonne demande et les autres grades sont calmes.—Nous cotons le Western Reserve et le factory 15 à 17 cents Le dairy anglais du Nord et le fromage-crème sont cotés à 16 à 18 c la livre.

DRECHE ET HOUBLON—La drèche est toujours calme. La qualité qui vient de l'Ouest est cotée à $2 80 à $2 85 le boisseau et celle du Canada $2 90 le boisseau. Le houblon est calme à 20 à 45 c la livre.

BEURRE—La demande de l'article est limitée et le stock en est réduit. Nous cotons le beurre de l'Ouest à 27 à 35 c la livre et celui du Nord 35 à 40 cts.

CORDE D'EMBALLAGE—L'article est ferme à 9 c pour la corde faite à la machine prise en lots ronds et en détail 9¼ c.

BANDES DE FER POUR L'EMBALLAGE—L'article est coté à 7 c la livre et se vend en détail, 7¼ c.

FARINE DE MAIS—La farine séchée au four est cotée à $1 75 à $5 le baril.

Marché aux Bestiaux.

Jefferson City, 15 août 1868.

Arrivé, dans la semaine, 2052 bœufs du Texas, 845 veaux et veaux d'un an; 173 cochons, 390 moutons, 7 vaches à lait.

Vendu hier, 1895 bœufs du Texas, 1033 veaux et veaux d'un an, 118 cochons, 301 moutons, 3 vaches à lait.

A vendre—458 bœufs du Texas, 413 veaux et veaux d'un an, 71 cochons, 116 moutons, 21 vaches à lait.

Bœufs de l'Ouest, 1ère qualité, par tête	25 00 à 35 00
Do do 2me do do	25 00 à 30 00
Bœufs du Texas, 1ère do do	25 00 à 30 00
Do do 2me do do	15 00 à 20 00
Do do 3me do do	10 00 à 12 00
Do do, nourris au maïs, par livre net	— à —
Cochons, par livre, gr.	— 12 à — 14
Moutons, 1ère qualité, par tête	5 00 à 6 00
Do 2me do do	3 00 à 4 00
Do 3me do do	2 00 à —
Vaches à lait, de choix, par tête	50 00 à 100 00
Do 2me qualité, par tête	50 00 à 60 00
Veaux d'un an, par tête	4 00 à 8 00
Veaux de lait, par tête	3 00 à 10 00
Chèvres, par tête	1 50 à 4 00

(Communiqué)

L'Acte pour protéger la santé de la ville de la Nouvelle-Orléans.

Autre monopole monstrueux!

Aux rédacteurs de l'Abeille:

L'observateur impartial des actes de la présente Législature supposerait, sans doute, que les spéculateurs qui remplissent ses sièges et ses couloirs se seraient contentés, au moins pendant cette session, de quelques grosses affaires comme le bill des impressions et celui de la loterie, et l'emploi d'environ trois commis par chaque membre. Mais point! il ne serait être trompé. Le butin de la victoire africaine n'a pas été entièrement recueilli et divisé, comme le lecteur impartial en sera convaincu par la lecture de cet agréable morceau de violence, le bill de la Chambre No [illegible] intitulé: "Un acte pour protéger la santé de la ville de la Nouvelle-Orléans et le bourg d'Alger."

Il est réellement plaisant de voir quel profond intérêt ces législateurs portent à la santé des contribuables de la ville et des faubourgs. Avec une véritable philanthropie de la Nouvelle Angleterre, ils veulent nous forcer, bongré malgré, à être bien portants.

Bien qu'ils n'aient pas la moindre objection contre les émanations constantes qui remplissent leurs différentes salles, cependant, leurs narines délicates et leurs estomacs dyspeptiques sont effarouchés à la seule pensée d'un boucher, ou à la vue d'une cour à bétail. Or, pourquoi cela?

Nous devons toujours nous attendre à ce que les carpet-baggers aient quelque grosse affaire en vue lorsqu'ils prétendent agir dans l'intérêt public. Aussi, le lecteur ne sera-t-il, dans ce cas, surpris que d'une seule chose: la grandeur de la spéculation projetée.

Le complot a simplement pour objet de chasser tous ceux qui sont intéressés dans la réception et l'abattage des bestiaux de la localité qu'ils habitent à présent [illegible] *et de réaliser ainsi un joli petit profit d'environ un demi million.*

[illegible] les abattoirs sont une incommodité publique, s'il n'est pas contraire à la Constitution de le faire, qu'on en ordonne le transfert au dessous de la ville, mais qu'on laisse au moins les intéressés libres d'acheter les terres qu'ils trouveront les plus convenables pour leur objet et qu'on ne les rende pas victimes d'une bande de spéculateurs.

Il est un autre point sur lequel la curiosité du public désire être satisfaite. Quels sont les 110 propriétaires respectables de la Nouvelle-Orléans mentionnés par le comité? Ne sont-ce pas les spectres des 150 individus disparus dont a parlé M. Warmoth? Ou bien leurs noms ont-ils été empruntés simplement à l'annuaire de la Nouvelle Orléans par des experts ingénieux employés dans ce but à raison de 25 cents par nom! On peut demander à M. Taliaferro, maître de poste, des renseignements sur les procédés radicaux en matière de pétitions.

MASON.

Décédée hier, 14 août, à 3 heures P. M., dame JUDITH AMELIA BEATTY, épouse de L. Sauton. Les amis et connaissances des familles Beatty et Sauton sont priés d'assister à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui à 5 heures P. M.

Le convoi partira de la maison mortuaire, rue St-Philippe, entre Remparts et St Claude.

Décédé, vendredi matin, à 9 heures moins un quart, à l'âge de 46 ans, JEAN ISIDORE ESCLAPON, natif de Libourne, département de la Gironde (France), et résident de l'Etat depuis 30 ans.

Ses amis et connaissances et ceux des familles A. Tamboury, D. Bouligny et G. P. Bleu sont invités à assister à son enterrement, qui aura lieu samedi 15 août, à 4 1/2 heures de l'après-midi, de sa dernière résidence au coin des rues Esplanade et Dolhonde, ci-devant Dorgenois.

$100,000

DE BILLETS DE VILLE
Seront achetés au plus haut prix du marché,
AU BUREAU DE CHANGE
De J. BRETTE,
6......RUE ST-CHARLES......6
Ainsi que l'Or, l'Argent, Diamants et Bijouterie.
Ouvert de 7 heures du matin à 9 heures du soir. 26 juin—2mPP

REVUE ANNUELLE DU "PRICE CURRENT".

LUNDI, 31 août, nous publierons NOTRE REVUE ANNUELLE DU COMMERCE DE LA NOUVELLE-ORLEANS, qui sera envoyée dans toutes les parties des Etats-Unis et à l'étranger.

Nous serons prêts à fournir aux négociants et autres un nombre quelconque d'exemplaires de notre Journal ou de notre Revue en forme de lettre avec ou sans les cartes ou circulaires. Nous prions nos amis de nous transmettre leurs commandes le plus tôt possible.

15 août—2t YOUNG, BRIGHT & CO.

CHAUDIERES A SUCRE!
CHAUDIERES A SUCRE.
Chaudières de la célèbre fonderie de MM. R. & J. RANKIN, de Liverpool—Un assortiment de Chaudières en fer battu et en fer fondu.
En magasin et à vendre par
M. A. DE LIZARDI.
15 août—1m No 175 de la rue de la Commune.

Salle du Orleans Fire Company, No 21.
14 août 1868.
LES officiers et membres sont par le présent notifiés de s'assembler à la Case à Pompe, SAMEDI, 15 courant, à [illegible] heures du matin, avec chemises, ceintures et chapeaux d'équipement. Les invités sont priés de prendre connaissance de cette annonce.
Par ordre, JNO. BUCKLEY, Jr., Foreman.
Wm. Higgins, Secrétaire. 15 août—1t

Concert à la Salle du Louvre,
No 167, rue Gravier—Nouvelle-Orléans.
CONCERT gratis tous les soirs, de 7 heures à minuit.
☞ Des vins fins, de bonnes liqueurs et du Lager Bier de première choix, sont servis avec promptitude et beaucoup d'attention.
14 août—4f J. KRUMMEL, Propriétaire.

Collège Commercial de la Louisiane
RUE CARONDELET, No 34,
Coin Gravier, Nouvelle-Orléans.
(Ayant une charte de la Législature de la Louisiane.)
LE Professeur A. D. Y. HENRIQUES, A. M. auteur du "Calculateur moderne de commerce," Président, M. S. MONTGOMERY, professeur de Calligraphie, Vice-Président,—Ce Collège a ouvert LUNDI [illegible], les jeunes gens y trouveront tous les avantages d'une éducation commerciale complète. L'écriture, la tenue des livres, les calculs de commerce, américain et étranger, une méthode de calculs abrégée venant d'être publiée. Les lois et les usages de commerce sont les principales études de cette Institution. Les leçons d'écriture d'ornement ne coûteront rien en sus. [illegible] Pour les conditions et les détails, s'adresser au bureau du Collège. 14 août—1f

Huile d'olive! Savon de Marseille! &c.
EN débarquement du navire Johnson, venant de Gênes, à vendre par le soussigné:
[illegible] caisses macaroni et vermicelle d'Italie,
300 paniers d'huile d'Olive de J. Piaggio, [illegible]
4,000 bouchons fins, réguliers et pointus,
200 caisses savon de Marseille véritable.
ANT. LANATA,
14 août—1f. 9 à 11 rue Jefferson.

La procession des BLAIR KNIGHTS

SAMEDI SOIR 15 AOUT.

LA PROCESSION se formera au pied de la rue du Canal, à six heures et demie. Elle descendra le côté Sud de la rue du Canal jusqu'à la rue du Rampart, qu'elle descendra jusqu'à la rue de l'Esplanade, montera la rue de l'Esplanade jusqu'à la rue Royale qu'elle montera jusqu'à la rue du Canal, puis montera jusqu'à la rue du Camp (elle s'arrêtera au City Hotel où une bannière sera présentée au Club) montera la rue du Camp jusqu'à la rue St-Joseph qu'elle descendra jusqu'à la rue Carondelet, qu'elle montera jusqu'à la rue Erato montera la rue Erato (s'arrêtant entre les rues Carondelet et St-Charles pour recevoir un guidon) jusqu'à la rue Prytanée qu'elle montera jusqu'à la rue Joséphine, montera la rue Joséphine jusqu'à la rue des Magasins qu'elle descendra jusqu'à la rue Julia, descendra la rue Julia jusqu'à la rue St-Charles qu'elle descendra jusqu'à la rue du Canal. 15 août—1

Blair Knights----Attention.
VOUS êtes requis de vous trouver au pied de la rue du Canal, en uniforme et à cheval, CE SOIR SAMEDI, à SIX heures et demie.
Les invités sont priés d'être exacts au rendez-vous, car la procession se mettra en marche à SEPT heures précises.
Par ordre de HARRY T. HAYS, Président.
E. C. McLEAN, Secrétaire. 15 août—1f

Attention, Club Démocrate "Spirit of 68"!
UNE réunion de ce Club aura lieu CE SOIR, samedi, à sept heures et demie, dans la salle du Club, à l'angle des rues Champs-Elysées et Grands Hommes, pour entendre les discours que prononceront l'Hon. A. Sambola et le professeur Alex. Dimitry. Tous les démocrates du Troisième District et les différents Clubs de la ville sont invités à assister à l'assemblée.
ARMAND QUÉRÉ, Président.
GUS. LEEFE, Secrétaire. 15 août—1f

Club démocrate de Washington.
A UNE réunion des démocrates du 6e ward il a été formé un club sous le nom de Club démocrate de Washington, dont le quartier général est au coin des rues Johnson et du Bayou. Les officiers suivants ont été élus à l'unanimité: président, Wemeso Gonzales, vice-président, T. P. Devoe, trésorier, J. P. McIlvoor, secrétaire, C. Laurent.
La prochaine réunion du club est fixée à samedi, 15 courant, à sept heures du soir. 15 août—1f

Quartier-Général des Chevaliers Blair.
Nouvelle Orléans, 11 août 1868.
LES Officiers et Membres des différents Clubs à cheval, les Officiers et Marshals des différents Clubs à pied, sont invités à se joindre à nous pour la procession qui aura lieu SAMEDI, 15 du courant, à l'occasion de la présentation du drapeau qui nous a été offert. Le cortège se formera à 6 heures et demie du soir, au pied de la rue du Canal.
12 août—13 14 15 LE COMITÉ.

Ralliez-vous! Ralliez-vous!
CLUB DEMOCRATE WASHINGTON DU 6me WARD.
UNE réunion de ce Club aura lieu, au coin de la rue Johnson et du Chemin du Bayou, SAMEDI SOIR 15 août, à sept heures, pour compléter l'organisation du Club.
NEWERS GONZALES, Président.
CLEMENT J. LAURANT, Secrétaire. 15 août

Sociedade Portugueza de Beneficencia Lusitana.
ASSEMBLEA GERAL ANNUAL.
Os Membros que compoem a Sociedade acima mencionada, terão a bondade de se reunirem DOMINGO, 16 do corrente, na salla da Sociedade, Caminho do Bayou Road, entre as ruas de St Claude e Tremé, as 3 horas da tarde, para tratarem de assumptos muito importantes pertencentes a esta Sociedade, se espera toda a pontualidade de todos os Snrs. Socios.
Por ordem do Snr. Presidente,
JOSE T. ARANTES, Secretario.
N. O., 14 d'agosto d'1868. 14 août—3t

Grocerie à vendre.
GROCERIES. La grocerie située au No 200, rue d'Orléans au pied du marché Tremé, parfaitement installée, et bien achalandée—Prix modéré. S'adresser sur les lieux. 1 août—2

Chien perdu
Une récompense libérale sera donnée à celui qui ramènera un chien d'arrêt, poil ras, [illegible]
BLANCHIN & GIRAUD, 62 Vieille Levée. 14 août—3f

AVIS
Départ fixe le 22 courant pour Bordeaux.
Le navire français HENRIETTE, capitaine Louet, partira comme il est dit ci-dessus. Pour compléter son chargement de fret et passagers de chambre, s'adresser à
14 août C. CAVAROC.

☞ Les passagers par le navire HENRIETTE sont priés de venir régler le prix de leur passage, [illegible]
14 août C. CAVAROC.

Dissolution de Société.
LA Société CROOKS & MARISTANY a été dissoute ce jour d'hui, d'un commun accord. Les affaires de l'ancienne maison seront liquidées par Joseph Maristany, [illegible]
H. M. CROOKS, JOSEPH MARISTANY.
Nouvelle-Orléans, 1er août 1868.
[illegible] No 39 de la rue Tchoupitoulas [illegible]
11 août—7f JOSEPH MARISTANY, Junior.

Banque d'Amérique.
Nouvelle Orléans, 29 juillet 1868.
CONFORMÉMENT aux sections 31 et 35 de l'acte [illegible]
J. K. MORTIMER, Caissier.
29 juillet—1an

Succession de JAMES BRITTON McCONNELL.
Nlle-Orléans 12 août 1868.
LES personnes qui ont des réclamations à faire valoir contre la succession de feu le capitaine James Britton McConnell, [illegible]
WILLIAM FLOOD.
Exécuteur testamentaire de J. B. McConnell.
13 août—1m Au No 56 de la rue des Magasins.

Compagnie du Chemin de Fer d'Orléans.
Bureau, No 15 rue Dauphine.
LES Souscripteurs au fonds capital de la Compagnie sont notifiés qu'un versement de $10 par action est dû et payable au bureau le 15 courant.
Par ordre de la Direction.
JULES BENIT, Secrétaire.
8 août—au 30

Avis au Public.
LE soussigné ayant appris qu'on essayait de négocier certains billets souscrits et endossés par lui, des numéros 13 à 91, chaque billet de la somme de [illegible]
9 août—1m E. MONTEUSE.

Papiers peints français.
HEBERT & ESCOUSSE,
59, RUE DE CHARTRES,
COIN BIENVILLE.
Complètent en ce moment leur stock de papiers peints français pour la saison d'automne.
Environ 10,000 rouleaux ont déjà été reçus par le steamer Olinda.
11 ou 12,000 autres sont attendus par le prochain steamer.
Ces papiers pourront être vendus ici depuis 20 cents jusqu'à 75 cents le rouleau.
Pour ce prix, le choix, la qualité et la nouveauté, ils ne redoutent aucune comparaison.
7 août—8f

G. DUPLANTIER,
AVOCAT,
No. 34 rue Royale,
22 juil—1m NOUVELLE ORLEANS.

Avis.
ON demande des ouvriers parfumeurs, rue Sainte Anne, No 43.
JULES FRISARD.
9 août—6f Nlle Orléans, 8 août 1868.

LES Soussignés, commissaires de la Banque de la Louisiane, [illegible]
P. H. MORGAN, C. E. WILCOX, F. F. IRVINE, Commissaires.
18 juillet—1m

MOULIN EAGLE A COTON.
Il n'est pas de moulin qui ait été plus souvent essayé dans toutes les parties [illegible]
W. L. CUSHING, seul agent,
8 août—1m Rue St-Charles No 61.

Presses à Coton à vis, de Newell.
LA Presse à Coton à vis, de Newell, faite par Stedman & Co. est supérieure à toutes celles qui l'ont précédée. [illegible] Le prix en a été réduit de vingt pour cent.
WM. L. CUSHING, seul Agent,
Rue St Charles No 61, coin Union.
8 août—1m

Presses à Coton, d'Ingersoll.
C'EST la seule presse à bras économique pour les habitations. [illegible]
W. L. CUSHING, seul Agent,
5 août—1m Rue St-Charles No 61.

AUX PLANTEURS.
A VENDRE:
Un MOULIN à coton de Carver,
Une PRESSE,
Un MOULIN à scies avec accessoires.
Une CHAUDIERE à sucre—système Rillieux,
Une POMPE,
Trois BOUILLOIRES,
Deux RESERVOIRS en tôle.
Une MACHINE locomobile à couper le bois, avec tuyaux.
Dix PAIRES DE ROUES en fonte.
S'adresser à A. ROCHEREAU & Co.
12 août—6f 16 et 18 St. Louis.

FOR SALE,
BY
A. ROCHEREAU & CO.
16 & 18, St. Louis St.

Claret in Casks.
St. Macaire, Clairac,
Blaye, Bourg,
Tresses, Quinsac,
Chassors, Montferrand,
S. Genès, Macau,
Margaux. Cantenac.

Claret in Boxes.
St. Julien, Bacalan,
Coutry, St. Emilion,
Cantenac, Margaux,
Giscours, La Mission.

Brandy in Wood.
Central Society, Marquet,
Ph Godard & Co., Taillasson,
A Bonniot & Co., Raynal & Co.,
Mercury, Castillon 1815,
Godard, Crown, E Alusse,
P. Dandicolle & Co.

Brandies in Boxes.
Central Society, Marquet;
P. Dandicolle & Co.

CHAMPAIGN KRUG & Co.

White Wine.
Sauterne, La Croix Blanche.

Sardines.
Marquet, Godard frères,
H. Dubois, Louit frères,
&c;

Boneless Sardines.
Green Peas, Ceps in Oil,
Haricots verts.
Sherry Wine, Port Wine,
Madeira,
Rhine Wine, Burgundy Wine.
Absynthe, Vermouth,
Jamaica Rum,
&c.
9 août—5f

INSTITUTIONS

INSTITUTION CARNAIZ,
267, au coin des rues Prytanie et Première.
PENSIONNAT ET EXTERNAT POUR DEMOISELLES.
L'ANNÉE scolaire [illegible]
13 août 6m

Université de la Louisiane.
DEPARTEMENT MEDICAL.
FACULTE.
A. H. CENAS, D. M., Prof. Em. Obstétrique.
JAMES JONES, D. M., Prof. Obstétrique.
WARREN STONE, D. M., Prof. de Chirurgie.
T. G. RICHARDSON, D. M., Prof. d'Anatomie.
SAMUEL M. BEMIS, D. M., Prof. de Pratique de la Médecine.
STANFORD E. CHAILLÉ, D. M., Prof. de Physiologie.
FRANK HAWTHORN, D. M., Prof. Materia Medica.
JOSEPH JONES, D. M., [illegible] Prof. pro tem. de Chimie.
W. C. NICHOLS, D. M. et C. J. BECKHAM, D. M., démonstrateur d'anatomie.
Le trente-unième cours annuel commencera le 16 novembre et se terminera le deuxième samedi de mars suivant. [illegible]
T. G. RICHARDSON, D. M., Doyen.
11 août—2m—MJD

Externat pour jeunes Enfants.
MADAME MORRISON a l'honneur d'informer les familles qu'elle ouvrira un EXTERNAT pour jeunes enfants des deux sexes lundi, 17 août courant, rue de l'Hôpital, entre Bourgogne et Remparts.
Référence: MM. AUGUSTE MONTREUIL et J. A. MAYRIN.
9 août—1m

COLLEGE PASSE CHRISTIAN,
PASSE CHRISTIAN (MISSISSIPPI).
Incorporé en 1866, par la Législature d'Etat,
Et dirigé par les Frères Chrétiens.
L'année académique commencera le premier lundi d'octobre [illegible]
Pour plus amples informations, s'adresser à l'Académie de Ste Marie, rue Poeyfarré, à Nouvelle-Orléans, ou au Frère ISAIAH, Passe Christian (Miss.)
7 août—1m

Réduction du prix de l'eau.
Bureau des Water Works, 8 août 1868.
PAR résolution du Bureau des Commissaires, les familles paieront, jusqu'au 1er janvier 1869: Une famille de quatre personnes ou moins, de $15 à $10 par an. Chaque personne au dessus de quatre, $1 à 75 cents par an.
Les demandes doivent être adressées à M. S. E. PERCY, secrétaire et trésorier pro tem. au bureau de l'ancienne Compagnie.
BRAXTON BRAGG, Surintendant.
9 août—6f

INSTITUT ST-LOUIS
POUR LES DEMOISELLES,
Dirigé par Mme E. LA VILLEBEUVRE,
SUCCESSEUR DE Mme DERON,
No 275, rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital.
On peut, pour plus de renseignements, se procurer de prospectus à l'établissement.
21 août—1an

COLLEGE COSMOPOLITE,
DIRIGE PAR CH. CARON.
Rue du Canal, 239.
PENSIONNAT ET EXTERNAT—Classe du jour, de 9 heures à 3 h. pour les garçons; classe du soir, de 4 à 9 heures pour les grandes personnes.
Enseignement: L'anglais, le français, l'allemand, l'espagnol, le calcul, la tenue des livres, l'écriture et toutes les connaissances usuelles.
19 mai—1an

PENSIONNAT ET EXTERNAT DE DEMOISELLES,
Sous la direction de Mme CENAS,
à l'angle des rues Esplanade et Claiborne.
LA session régulière commencera le 1er septembre. Le cours comprend toutes les branches d'une éducation française et anglaise complète. La musique est l'objet d'une attention particulière. 2 août—1m

Maison à Louer.
MAISON à louer, rue Remparts, entre Toulouse et St Pierre. Livraison le 1er octobre prochain. S'adresser chez F. A. Ducros, 180 rue de la Commune. 11 août—PP

A louer.
Une petite maison, de quatre pièces, située dans la cour, rue des Ursulines [illegible] près Tremé. S'adresser rue de l'Esplanade No 94.
21 juillet—PP

A Louer.
UNE MAISON, située à l'encoignure des rues Orléans et Derbigny. Possession immédiate. S'adresser à
A. CARRIERE & CO.,
9 juillet—15f 15, rue Bienville.

A Louer,
Un îlet de terre, très élevé (avec les améliorations qui s'y trouvent) dessus cultivé en jardin potager, situé rue Dumaine, près la rue Broad—Egalement, plusieurs petites maisons dans le Deuxième et le Troisième Districts. S'adresser à
MANUEL ELLIOT,
Passage de la Bourse, No 60 près la rue Bienville.
9 août—3f

A Louer,
SEPT MAGASINS, ayant front sur la rue Commune, entre Remparts et Bassin. Prix modérés—S'adresser à M. J. A. Celles No 11, Exchange Place, de midi à une heure. 1 août—6f

CHANGEMENT DE LOCAL.
ELKIN & CO.
ONT TRANSPORTÉ LEUR
ENTREPOT DE TAPIS ET DE TOILES CIREES,
Au No 168 de la rue du Canal,
(EN FACE DU CHRIST CHURCH.)
Tapis, Toiles Cirées, Nattes, Stores & Rideaux, &c. 15 juil—1m PP

AGENCE GENERALE!
DE MM. FOLSCH & CO, Marseille.
PORTO, Madère, Sherry, Vin de Marseille, Cognac, Vermouth, Absinthe, Curaçao, Marasquino.
Liqueurs assorties.
Vins rouge en caisse fins et ordinaires, de blanc do do, do en barrique do, do rouge do do do.
Sardines, Fruits conservés, Huile de Fossel et Bordelais, Huile de Pagnié, Olives, Fromage de Gruyère, Fromage Allemand, Truffes, Dattes, Figues, Raisins, Amandes, Citrons.
Des ordres seront reçus pour l'importation directe.
E. BARRIERE, Seul Agent,
3e juil—3m No 13 Carondelet.

Avis.
LA société existant entre les soussignés sous la raison J. LEVOIS & CO est dissoute d'un commun accord à partir du 8 juin 1868.
M. J. Levois est chargé seul de la liquidation des affaires de la dite maison et continuera le même genre d'affaires en son nom seul.
Toutes les procurations données antérieurement à cette date, soit au nom de J. Levois, soit au nom de J. Levois & Co, sont révoquées.
J. LEVOIS.
12 juil—1m F. MATHON.

ETAT DE LA LOUISIANE.
VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
QU'IL soit connu que le 3 août de l'année de Notre-Seigneur mil huit cent soixante-huit, et la quatre-vingt-treizième année de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique,—
Pardevant moi, ADOLPHE MAZUREAU, notaire public dans et pour la Paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, ayant commission et qualité, et en présence des témoins soussignés.
Se sont présentées les parties dont les noms figurent ici, lesquelles déclarent que, profitant des lois de la Louisiane relatives à l'organisation de corporations dans cet Etat, elles s'engagent et engagent ceux qui pourraient plus tard devenir membres de cette souscription ou achat d'une police, et de former une corporation dans le but [illegible] aux stipulations suivantes:

ARTICLE I.
Le nom de cette corporation sera: Société Mutuelle d'Aide et Bienfaisance, de la Vie, de la Louisiane. Le domicile de cette Société est établi dans la ville de la Nouvelle-Orléans. La Société commencera ses opérations lorsque le nombre des souscripteurs sera de cent. La Société aura le droit de faire des contrats, de poursuivre et d'être poursuivie en justice, de posséder, acheter, recevoir par donation ou de vendre des propriétés, meubles ou immeubles, de faire et employer un sceau renfermant une devise.

ARTICLE II.
Le but de cette société sera de contracter pour l'assurance de la vie, d'émettre des polices d'assurance de la vie, de faire tout ce qui se rattache à cette sorte d'assurance, conformément aux conditions mentionnées plus loin. La Société aura le droit de réassurer dans d'autres compagnies, si elle le juge convenable, mais à ses propres frais et à son profit.

ARTICLE III.
Tous les pouvoirs administratifs de cette Société seront confiés à vingt Directeurs dont cinq formeront un quorum, et à tels officiers et commis qu'ils pourront nommer. Les Directeurs exerceront leurs fonctions pendant deux ans, à partir du jour de leur nomination ou élection. Les personnes dont les noms suivent formeront la première direction et resteront en place pendant deux ans à partir du 1er août 1868:

J. M. LAPEYRE,	W. S. MOUNT,
JOHN DAVIDSON,	L. B. POTHIER,
H. ZUBERBIER,	WM. McCULLOCH,
L. N. MARKS,	C. CAVAROC,
E. F. SCHMIDT,	WM. CREEVY,
W. COOPER,	THOS. K. FINLAY,
W. S. PIKE,	ANTHONY SAMBOLA,
DAVID McCOARD,	PATRICK IRWIN,
L. CAULFIELD,	JNO. C. SINNOTT,
GERARD STITH,	W. C. NICHOLS.

S'il survenait, dans la Direction, une vacance occasionnée par la démission, la mort d'un membre, ou toute autre cause, avant l'expiration du temps pour lequel il a été nommé [illegible]

ARTICLE IV.
[illegible]

ARTICLE V.
[illegible]

ARTICLE VI
Le Président nommera, à l'expiration du temps de service des présents Directeurs, trois détenteurs de police qui seront juges d'élection. [illegible]

ARTICLE VII.
Le Registre de l'Association sera accessible en tout temps aux détenteurs de polices.

ARTICLE VIII.
[illegible]

ARTICLE IX.
On n'admettra comme membre de l'Association que des personnes âgées de seize (16) à soixante (60) ans.

ARTICLE X.
Aucun membre ne sera responsable des obligations de l'Association au delà de la somme qu'il devra comme tel, à ladite Association, conformément aux dispositions de l'Article IV.

ARTICLE XI.
L'acte d'incorporation pourra être modifié ou amendé, ou l'Association mise en liquidation par un vote de la majorité des détenteurs de polices [illegible]
Fait et passé en mon bureau dans la ville de la Nouvelle Orléans à la date (jour, mois et année) sus-mentionnée, en présence de James M. Moore et de J. Wood Breedlove, témoins compétents, qui ont signé conjointement avec les parties et moi, notaire.
L'original est signé.

J. M. Lapeyre,	Thos. K. Finley,
L. B. Pothier,	Joe Davidson,
Jno C. Sinnott,	W. S. Mount,
J. Caulfield,	W. C. Nichols,
W. Cooper,	E. F. Schmidt,
Wm. Creevy,	David McCoard,
Gerard Stith,	Wm. McCulloch,
S. W. Young,	L. A. Fournier,
W. B. Koonts,	J. Leuca,
M. F. Dunn,	D. J. Fitzwilliams,
J. J. Alston,	Louis J. Alston,
W. H. C. Robinson,	Jno. W. Carr,
Natalie E. Fournier,	Joe. Ellison,
W. H. Shirseley,	Cordelia O. Shirseley,
W. R. Buddendorf,	Ed. F. Rousseau,
J. W. Aff[illegible],	Jno P. Elliott,
H. Dessie Doane,	J. Wood Breedlove.
A. Mazureau, N. P.	

Je certifie ce qui précède conforme à l'original déposé en mon bureau et dûment timbré. En foi de quoi, je livre le présent sous ma signature et le sceau de mon bureau, à la Nlle-Orléans, ce [illegible]
A. MAZUREAU, Notaire.
9 août

Navets garantis, de Buist.
NAVETS HOLLANDAIS plats, hâtifs,
NAVETS A TETE POURPRE,
NAVETS RUTA BAGA, jaunes.
A vendre à bas prix, au Magasin de Graines de RICHARD FROTSCHER.
18 juillet—1m No 12, rue Dumaine.

Maîtresse de français.
ON demande pour la campagne une bonne maîtresse de français. S'adresser à l'Institut Carnaiz, No 267 rue Prytanie. 8 août—5f

Avis.
PENDANT les mois d'AOUT et de SEPTEMBRE le Docteur ORIARD donnera ses consultations les MARDIS et SAMEDIS de chaque semaine, de neuf heures à midi. 5 août—1m

"Chaux du Cap de Richards,"
Manufacturée dans les carrières de marbre.
NUL autre que lui n'a le droit d'employer cette marque commerciale "RICHARDS CAPE LIME". Cette chaux est d'une qualité particulière bien connue et fort appréciée depuis le temps pour la fabrication du mortier et d'autres procédés industriels. Il y en a toujours un assortiment en vente au chantier de marbre, 147 rue de la Douane, entre Dauphine et Bourgogne.
2 mai—PP NEWTON RICHARDS.

M. ALBERT FABRE, ex surintendant des Ecoles Publiques du Deuxième District de la Nouvelle-Orléans, offre ses services au public comme professeur des Langues anciennes et modernes, et des Sciences Mathématiques et Physiques. Les personnes qui désireraient traiter avec M. Fabre sont priées de s'adresser au bureau de l'Abeille, 73, rue de Chartres. 19 juillet—PP

MALADIES DES YEUX.
LE DR. HOMBERGER, ancien chef de clinique du Dr. Richet à Paris, s'occupe exclusivement du traitement médical et chirurgical des maladies des yeux.
Consultations de 11 à 2 heures, au No 169, rue Canal.
Consultations publiques et gratuites, samedi, de 3 à 4 heures.
16 nov—1an—tli

Tirage de la Loterie de l'Etat de Kentucky
POUR LE 14 AOUT—CLASSE [illegible]
Plan de Police.

5	32	22	75	9	29	31	20	60	7	25

Les soussignés donnent les renseignements et paie sans escompte de toutes les loteries légalisées.
C. T. HOWARD,
Marchand de billets de loterie,
Au coin des rues Camp et Commune.
AVIS—Méfiez-vous des personnes louangeurs.—La loterie du Kentucky et celle de la Havane ne font jamais mention dans les journaux de prétendues primes gagnées, ni de lots insignifiants, ni des noms des personnes qui gagnent.
24 juin—1m

Loterie de l'Etat de la Georgie,
Au profit de l'Asile des orphelins de maçons.
PLAN DE POLICE—TIRAGE DU 14 AOUT.
No [illegible]

30	61	75	3	76	54	67	55	70	22	23	50	11	60	—

Les tirages quotidiens de la Loterie de l'Etat de Georgie sont publiés dans "l'Appeal" de Memphis, le "Constitutionalist" d'Augusta, le "News and Herald" de Savannah, "l'Intelligencer" d'Atlanta et d'autres journaux du Sud dont les listes ainsi que les tirages officiels reçus d'Atlanta se trouvent au "General Office," No 14 Commercial Place, où l'on peut les voir.
Le consigné donne les renseignements et paie le montant des lots gagnés.
DAVE C. JOHNSTON, Agent.
12 mai—1m

D. LOPEZ.

Encoignure Chartres et Conti.
Fabrique de chocolats, candies, bonbons, &c. mode et gâteaux, cake grillé et moulé.
A l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il a repris la direction de son ancien établissement et qu'il le tiendra comme par le passé.
Il appelle spécialement l'attention des marchands et grocers sur la vente du chocolat.
Stick candy et café moulu en gros et en détail.
1 juil—1m.

Succession de Jean Marie CHARAMIA.
LES personnes qui se prétendraient encore créanciers de la succession de Jean Marie Charamia, en son vivant, sont invitées à présenter leur compte à Guillaume Betbeze, tuteur des mineurs.
J. M. Charamia, chez Monsieur Jean Duburry, fermier du Marché Ste Marie, dans les délais de quinzaine.
Nouvelle-Orléans, le 8 août 1868.
8 août—3f GUILLAUME BETBEZE.

Vin rouge & blanc, Bordeaux & Marseille.
300 Barriques Vin Bergasse.
150 " " Castelmoron Wk.
200 Barils Vin blanc Wk.
500 Quarts Port Sherry & Madère.
1,200 Paniers Huile Piagnol grandes et demi.
300 Caisses Vermouth Noilly Prat.
300 Caisses Muscat Frontignan.
A vendre par BLANCHIN & GIRAUD,
9 août—6f. 62, Vieille Levée.

En débarquement du navire "Henriette," de Bordeaux.
20 barriques de VIN, très corsé,
200 caisses d'HUILE Piaguel, grandes et petites bouteilles,
200 caisses VERMOUTH, Noilly Prat,
25 caisses CASSIS de Mont d'Or.
En magasin:
150 barriques VIN,
2,000 caisses de VIN assortis,
25 barils de VINAIGRE,
50 do PORTO,
25 do MADERE,
25 do SHERRY,
21 caisses FRUITS au jus,
100 barils COGNAC, Pinet Castillon, Marret, Sebquette et Pellevoisin, très vieux.
500,000 BOUCHONS pointus et réguliers,
75 paniers BOUTEILLES Bordeaux,
50 caisses SARDINES à boîtes,
500 PANIERS anisette vides,
10 do CHAMPAGNE.
TRUFFES, PETITS POIS CHAMPIGNONS, CAPRES, ETC., ETC.
14....Rue Conti, entre Levée et Chartres....14
2 août—1m—PP E. TIBLIER.

AVIS.
AYANT vendu à M. P. L. LAMOTHE tout mon intérêt dans le commerce que je faisais au No 14 de la rue de la Douane, je le recommande avec plaisir à la clientèle de la maison.
Nlle Orléans, 1er août 1868. J. RAYMOND.

Le consigné continuera l'achat et la vente de [illegible], laine, peaux, cire, suif, etc., en son propre nom. Il sollicite l'appui de ses amis, de ses connaissances et du public.
P. L. LAMOTHE.
Nlle-Orléans, 1er août 1868. 4 août—1m

COMPAGNIE DE GAZ FUSOLINE PORTATIF.
LES Propriétaires des patentes, des appareils et des fluides se sont décidés à organiser une Compagnie pour la Louisiane, le Texas, le Mississipi et l'Arkansas. Ils se proposent d'émettre un versement de [illegible] pour cent du capital et prendront eux-mêmes une grande partie des actions.
On peut voir les lanternes de ce gaz tous les soirs au [illegible] Chas. T. Nash, encanteur, [illegible]
Des listes de souscription sont ouvertes, au bureau de M. Chas T. Nash, et au bureau de MM. Henry J. Leovy et [illegible] Christy, au No 86 de la rue du Camp.
19 juil—PP

INJECTION RICORD.

UN REMEDE INFAILLIBLE.
Injection Ricord---Paris.
C'EST le seul remède infaillible pour LA GONORRHÉE dans toutes ses phases, L'ECOULEMENT CHRONIQUE des plus obstinés, LA FLUOR ALBUS ou FLUEURS BLANCHES. [illegible]
AVERTISSEMENT—L'enveloppe du véritable remède porte la signature de RICORD et les mots INJECTION RICORD, PARIS [illegible]
MAUNSELL & BOGEL, Agents pour la vente en gros.
7 août—

DENTISTES.

Le Dr. CHARLES E. KELLS,
DENTISTE.
Cabinet et domicile, No 14 rue Baronne, 2ème maison après la rue du Canal, près de Lopez.
Extraction de dents sans souffrance, au moyen du gaz hilarant ou protoxide d'azote.
24 mars—PP

Dr. O. BLANCKE'
416 & 418...Rue St-Charles...416 & 418
Grande Révolution dans la Chirurgie Dentaire.
ALUMINIUM! ALUMINIUM!
La découverte la plus récente du siècle.
GRAND SUCCES!
LE Dr. O. BLANCKE annonce à ses amis et au public qu'il pose des dentiers artificiels montés sur ce nouveau métal, et de la manière la plus artistique. Les ratteliers "Aluminium" sont beaucoup plus agréables et durant beaucoup plus que les ratteliers montés sur or et sur argent; ils sont bien plus légers, coûtent beaucoup moins cher et ne sont pas affectés par les acides.
26 mars—1an

CONSERVEZ VOS DENTS.
J. A. CASADAVANT,
CHIRURGIEN DENTISTE
198....RUE DU CANAL....198
entre Baronne et Remparts, [illegible] toutes les opérations dans l'art du dentiste.
Consultations en français, en espagnol et en anglais.
16 mai—PP

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER PONTCHARTRAIN.
CE chemin, qui a été allongé, est ouvert à partir de Dimanche, 19 du courant.
Prix du billet, pour aller au Lac et retour, le même jour .... 25 cents.
Enfants au-dessous de 12 ans 15
L'extrémité du chemin [illegible] à la tête de la rue Lafayette, où à quelques yards des débarcadères des bateaux à vapeur et des chalands et dans le voisinage immédiat des NOUVEAUX ENTREPOTS ET DES NEGOCIANTS EN PRODUITS DE L'OUEST. La Compagnie a élevé une GRANDE GARE POUR LE FRET [illegible]
Le convoi à vapeur part de la ville / Le convoi à vapeur part du Lac:
[illegible]
Le convoi de 9 heures du soir, venant du Lac n'ira pas plus loin que la gare des voyageurs, tête des Champs Elysées.
Le char à cheval partira de la ville à 4 heures du matin, et du Lac à 10 heures du soir. [illegible]
Pour les baigneurs et les pêcheurs, un convoi à vapeur partira de la ville à 4 heures du matin le dimanche. Il y aura en outre un convoi entre 3 à 4 heures de l'après-midi.
Les bagages, les effets légers de ménage et les provisions de famille seront reçus à l'ancienne gare [illegible]
21 juillet—PP O. PANDELY, Surintendant Général.

Miracles de Bon Marché.
SHAKESPEARE, complet .... 25 cents.
BURNS, do .... 25 cents.
BYRON, do .... 25 cents.
ESSAYS OF ELIA .... 25 cents.
Très jolie édition des WAVERLY NOVELS, chaque volume .... 25 cents.
DICKENS, complet, par volume .... 25 cents.
JAMES A. GRESHAM,
LIBRAIRE ET MARCHAND DE FOURNITURES DE BUREAUX.
No 92 de la rue du Camp.
Appelle l'attention du public de la Nouvelle-Orléans sur [illegible] publications anglaises, [illegible] "FREE TRADE EDITIONS" [illegible]
JAS. A. GRESHAM,
Lock Box 347, Nlle-Orléans, Lou.
14 juillet—1m